



Décision Municipale N° 04/DM/C-BATIE/SG/ST

Portant Attribution de la Lettre Commande relative au DAO N°005/AONO/C-Batié/CIPM-RTE/2023 DU 16/02/2023 POUR LES TRAVAUX D'OUVERTURE ET GRAVILLONNAGE DE CERTAINES RUES DANS LA COMMUNE DE BATIE: TRONCON 1:CARREFOUR BATIE(INTER.N5)-HOTEL MEUBEU-DESCENTE TOUKEUP(INTER.N5) TRONCON 2:ENTREE MAIRIE-MONUMENT JEUNESSE-CARREFOUR LYCEE TECHNIQUE ET BRETELLE MONUMENT-VILLA DOMBEU. (LINEAIRE=1024ML) DANS LA COMMUNE DE BATIE, DEPARTEMENT DES HAUTS-PLATEAUX

Le Maire de la Commune de BATIE ;

Vu la constitution

Vu la loi N° 2019/024 du 24 Décembre 2019 portant code général des collectivités territoriales décentralisées :

Vu le Décret N° 77/203 du 29 Juin 1977 déterminant les communes et leur ressort territorial :

Vu le Décret n° 2012/074 du 08 Mars 2012 portant création, organisation et fonctionnement des commissions de passation des Marchés Publics, modifié et complété par le Décret n°2013/271 du 05 Août 2013 ;

Vu le Décret n° 2012/075 du 08 Mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics :

Vu le Décret n° 2012/076 du 08 Mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du Décret n° 2001/048 du 23 Février portant création, organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics ;

Vu le Décret N° 2018/366 du 20 Juin 2018 portant code des Marchés Publics ; et ses textes d'application subséquents signés par l'Autorité des Marchés Publics du Cameroun ;

Vu l'Arrêté n°00352/A/MIDDEVEL du 12 Mars 2020 constatant l'élection du Maire et des adjoints au Maire à l'issue du scrutin municipal du 09 Février 2020 dans la Commune de Batié ;

Vu la circulaire n°0000006/020/C/MINFI du 30 décembre 2022 portant instructions relatives à l'Exécution des lois de finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'Etat et des autres entités publiques pour l'Exercice 2023

Vu le DAO N°005/AONO/C-Batié/ CIPM-RTE /2023 DU 16/02/2023

Vu le Rapport de la commission interne de passation des marchés dans sa séance de proposition d'attribution du 15 mars 2023

Considérant les nécessités de services

DECIDE :

Article 1^{er} L'entreprise soumissionnaire ci-dessous est déclarée adjudicataires des commandes relatives au DAO ci-dessus :

LOT	ENTREPRISE	DESIGNATION	LOCALITES	MONTANT TTC (FCFA)	DELAIS
1	Ets OUMBA, BP. 14 056 Yaoundé Tél. 699 947 021, 672 962 355	Ouverture et gravillonnage de certaines rues dans la commune de Batié:	Bafamgoum II	39 999 617	03 Mois

Article 2 : L'intéressé est invité à prendre attache avec le Maître d'ouvrage pour la souscription des lettres-commande.

Article 3 : Les entreprises non retenues sont priées de retirer leurs offres sous huitaine, sous peine de destruction. Il s'agit de :

ENTREPRISE	OBSERVATIONS	MOTIFS
Ets FUOMBONG & FILS BP. 35013 YAOUNDE Tél 655 92 31 18	Eliminé	Moins de 70 à l'offre technique

Article 3 : Les intéressés sont invités à prendre attache avec le Maître d'ouvrage pour la souscription des lettres-commande.

Article 4 : La présente décision sera enregistrée et publiée partout ou besoin sera. / .

BATIE, le ---16 MARS 2023-----

Ampliations :

- ARMP/OU
- DDMINTP/HP
- DD.MI NMAP/HP
- P/CIPM-Batié
- Intéressé
- Affichage
- Chrono/Archive



LE MAIRE

DOMBU
ADMINISTRATEUR CIVIL PRINCIPAL